



## TRANSPORT ANIMAUX VIVANTS (T.A.V)

### Attestation de Formation

(Article L6353-1 du code du travail)

Je soussignée Valérie PAIN agissant en qualité de gérante de la société ANIMALSUP, organisme de formation déclaré auprès de la région Nouvelle-Aquitaine sous le numéro 75640542964, certifie que :

Mme. **DUBOIS Ingrid** a régulièrement suivi la formation « TAV transport d'animaux vivants » dispensée en distanciel.

- **Nature de la formation :** Formation au Transport d'animaux Vivants
- **Objectifs de la formation :** Développer les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une activité en lien avec le transport d'animaux de compagnie (chiens et chats). Acquérir les connaissances nécessaires en vue de l'obtention de l'attestation délivrée par notre organisme habilité par l'État.
- **Date de la formation :** 16 juin 2025
- **Lieu de la formation :** EN LIGNE
- **Durée de la formation :** 7 heures
- **Résultats de la formation :** 100% de réussite.

Cette formation est conforme à l'arrêté du 12 novembre 2015 (NOR : AGRE1522528A) relative aux enregistrements des organismes de formation mettant en œuvre les formations requises pour les personnes exerçant une fonction de convoyeurs d'animaux vivants.

Fait à Gaas

Le 19 juin 2025

Signature et cachet de l'entreprise

